

CALENDRIER DE COLLECTE

BIÉVILLE-BEUVILLE
(SAUF LE LONDEL)

2022
2023



ORDURES MÉNAGÈRES

Vendredi après-midi

Bac gris à sortir
le jour même avant 12h
Ramassage de 13h à 21h



RECYCLABLES

Mercredi matin
1 SEMAINE SUR 2

Bac jaune à sortir la veille
au soir après 19h
Ramassage de 6h à 14h



DÉCHETS VERTS

Lundi matin

DU 01/03 AU 15/12

Bac vert + 5 fagots à sortir
la veille au soir après 19h
Ramassage de 6h à 14h



ENCOMBRANTS

Jeudi 5 mai 2022

À sortir la veille au soir après 19h
2m³ maximum par foyer

uniquement
pour les
particuliers

EMBALLAGES ET PAPIERS

En vrac • Bien vidés • Ni lavés • Ni emboîtés !



→ Bidons, bouteilles, flacons en plastique,
briques alimentaires, cartons.



→ Sacs, sachets, barquettes, pots, tubes.



→ Emballages en métal, tous les papiers.



Je présente mon bac non surchargé, couvercle
fermé et poignée orientée côté route. Je le sors
au plus près de l'horaire de collecte et le rentre
dans les plus brefs délais.



+ d'infos sur consignesdetri.fr

VERRE



→ Bouteilles, bocaux, pots et flacons uniquement.

⚠ NE PAS DÉPOSER : Tout autre déchet en verre : vaisselle
cassée (y compris les verres), miroirs et morceaux de vitrage.

— Vacances scolaires zone B | Jour férié : à partir du jour férié, toutes les collectes de la semaine sont décalées au lendemain !

AVRIL 2022

L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

MAI 2022

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

JUIN 2022

L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

JUILLET 2022

L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

AOÛT 2022

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

SEPTEMBRE 2022

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

OCTOBRE 2022

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

NOVEMBRE 2022

L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

DÉCEMBRE 2022

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

JANVIER 2023

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

FÉVRIER 2023

L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28					

MARS 2023

L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		



Au verso, retrouvez toutes les
informations sur les déchèteries !

pour en
savoir + 02 31 304 304

contactdechetsmenagers@caenlamer.fr

LES
DÉCHETS,
TOUS
CONCERNÉS !

Caenlamer
NORMANDIE
COMMUNAUTÉ URBAINE

LES DÉCHÈTERIES

DES ESPACES DÉDIÉS AU TRI

LES HORAIRES

DU 1^{ER} MARS
AU 31 OCTOBRE

DU 1^{ER} NOVEMBRE
AU 28 FÉVRIER

LUNDI - MARDI*
MERCREDI - JEUDI*
VENDREDI

9h - 12h
14h - 18h

9h - 12h
14h - 17h30

SAMEDI
(particuliers
uniquement)

9h - 12h30
13h30 - 18h

9h - 12h30
13h30 - 17h30

DIMANCHE**
(particuliers
uniquement)

9h - 12h

9h - 12h

* Mouen et Bretteville-l'Orgueilleuse fermées
les mardis matin et jeudis matin.

** Uniquement à
Bretteville-sur-Odon.

LES BONS GESTES AVANT DE ME RENDRE EN DÉCHÈTERIE

- Je m'assure que mon déchet **ne peut pas être réparé, vendu ou donné.**
- J'anticipe mon heure d'arrivée et mon temps de **vidage** pour respecter les horaires de fermeture.
- Je trie mes déchets par type et par matière.

- Je présente mon **justificatif de domicile** et ma **pièce d'identité.**
- J'indique **ce que je dépose à l'agent** et je respecte les consignes et les limites de dépôt (2m³ par jour et 6m³ par semaine).

DÉCHETS ACCEPTÉS



Déchets
verts



Gravats
et terre



Mobilier



Bois



Ferraille



Cartons



Lampes
et ampoules



Peintures
et solvants



Amiante



Batteries
et piles



Déchets
électriques et
électroniques



Extincteurs



Textiles*
Chaussures



Huiles
(vidange/
friture)



Pneus des
particuliers
sans jantes



Déchets non
valorisés

Attention : le dépôt d'amiante est accepté pour les particuliers uniquement. L'amiante doit être filmé, ne pas dépasser 1,50 m x 2,50 m, dans la limite de 15 plaques maximum par an. Pensez à humidifier le matériau afin d'éviter la dispersion des fibres dans l'air.



* Tous les vêtements, le linge de maison, les chaussures et la maroquinerie peuvent être déposés dans une borne à textiles pour être valorisés, quel que soit leur état, même abîmés. Il suffit de les placer propres et secs dans un sac et les chaussures liées par paire. Trouver une borne sur <https://refashion.fr/citoyen/fr/point-dapport>

DÉCHÈTERIES
FERMÉES
LES JOURS
FÉRIÉS

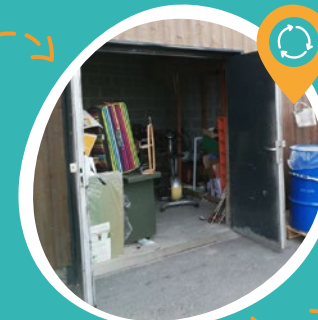


LE SAVIEZ-VOUS ?

Collectés en porte-à-porte, les encombrants sont mélangés et compactés dans la benne. **Seulement 25 % peuvent être valorisés.**

Déposés en déchèterie, ils sont triés par matière et empruntent différentes filières de recyclage. **75% d'entre-eux sont valorisés.**

Pour les valoriser à 100%, redonnez vie à vos encombrants ! Pensez au don, dépôt-vente, vente en ligne, vide-grenier, ou locaux réemploi.



LES LOCAUX RÉEMPLOI

4 déchèteries en disposent déjà (Fleury-sur-Orne, Mouen, Ouistreham et Bretteville-l'Orgueilleuse) pour déposer vos objets inutilisés en bon état.

Ils sont récupérés par des structures favorisant l'emploi local et profitent ainsi d'une seconde vie.

En 2020, **21 tonnes d'objets** ont ainsi été sauvées de la destruction.



+ d'infos sur caenlamer.fr
rubrique déchets

LES
DÉCHETS,
TOUS
CONCERNÉS !

Caenlamer
NORMANDIE
COMMUNAUTÉ URBAINE